



**DATE DE PUBLICATION : 1<sup>er</sup> juin 2022**

La directrice des Entreprises

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M<sup>me</sup> Emilie QUEMA le 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Pierre VILLETTELLE, chef de l'Observatoire des entreprises, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Loriane PY, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités de l'Observatoire des entreprises dans la limite de 25 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Emilie QUEMA